

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER**  
**COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE**  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025**

Le douze novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière s'est réuni en salle du conseil municipal en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le six novembre deux mille vingt-cinq.  
Mentionnée au registre et affichée au tableau d'affichage de la mairie le sept novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Francis Gervaisot, Géraldine Vincenot, Ghislaine Delorme, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Bruno Jaquet, Mélanie Heilmer, Ludovic Front, David Poulin, Myriam Puissant, Mathieu Dhaine, Luc Hispart, Laurette Ligier et Thomas Grosjean.

Olivier Rimbert est arrivé en cours de séance et n'a pas pris part aux votes des délibérations 01 à 03.

Absent :  
Philippe Guillaume.

Myriam Puissant a été élue secrétaire.  
Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14/10/2025 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

**N° 251112-01 : ADOPTION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDED 52 – TRANSFERT DE COMPETENCE DES SMICTOM SUD ET NORD AU SDED 52**

Vu les délibérations des 12 mai et 14 juin 2025 des SMICTOM Sud et Nord décidant du transfert de leur compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au SDED 52 au 1<sup>er</sup> mai 2026 ;

Vu la délibération du SDED 52 du 18 septembre 2025 validant le projet de ses nouveaux statuts et annexes, Considérant que les statuts du SDED 52 et leurs annexes doivent être mis à jour suite à ce transfert de compétence et au transfert de droit des membres des SMICTOM Sud et Nord au SDED 52, pour prévoir notamment la représentativité des adhérents « déchets » ;

En vertu de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur les modifications statutaires du SDED 52 ;

Après exposé, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de valider ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a validé les nouveaux statuts et annexes du SDED 52 applicables au 1<sup>er</sup> mai 2026, dont une copie est jointe à la délibération.

**N° 251112-02 : FRICHE INDUSTRIELLE – FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'achat reçue d'une société pour partie de la friche industrielle cadastrée 182 AE 203 pour 14a74 et 182 AE 175 pour 63a soit un total de 1537 m<sup>2</sup> à 25€/m<sup>2</sup> correspondant à 38 425 euros.

Après exposé des différents éléments financiers, Monsieur le Maire a proposé d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a donné son accord sur le prix de vente proposé ci-dessus et accepte l'offre de cette société ; a donné tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compromis, acte de vente et toutes pièces afférentes.

**N° 251112-03 : PROCURE DE REPRISE DES TOMBES ABANDONNEES DANS LE CIMETIERE DE SAINTE-LIVIERE – EXPIRATION DU DELAI D’UN AN**

Monsieur le Maire et Madame la Maire-déléguée de Sainte-Livière ont informé les membres du conseil municipal que le délai d’un an est expiré suite au procès-verbal de constat d’état d’abandon de 30 tombes.

1 concession ancienne a été renouvelée.  
3 familles sont intéressées par des emplacements précis.

Afin de répondre à une demande en cas de décès, Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal le lancement de travaux de construction d’un ossuaire et de 5 caveaux doubles après fouilles.  
Des devis seront demandés à plusieurs entreprises de pompes funèbres.  
Dans l’attente, Monsieur le Maire a proposé de voter une enveloppe de 10 000 euros HT pour lancer ces travaux rapidement.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, a validé l’enveloppe de 10 000 euros HT pour le lancement des travaux de reprises comprenant la construction d’un ossuaire et de 5 caveaux doubles ; a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis le plus intéressant.

**N°251112-04 : MODALITES DE REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS DES CIMETIERES**

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière ;

Vu l'article L 2223-15 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27/10/2000 fixant la répartition du produit des concessions de cimetières à 2/3 au profit du budget communal et 1/3 au profit du budget du Centre Communal d’Action Sociale ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, a abrogé la délibération du 27/10/2000 ; a décidé d’affecter la totalité du produit des concessions de cimetières au profit du budget communal à compter de la présente délibération.

**N°251112-05 : RENOUELEMENT DU BUREAU DE L’ASSOCIATION FONCIERE DE SAINTE-LIVIERE**

Les pouvoirs des membres de l’Association Foncière de Sainte-Livière étant arrivés à expiration, il appartient au conseil municipal de désigner la moitié des propriétaires constituant l’association foncière, l’autre moitié étant désignée par la Chambre de l’Agriculture.

Le Conseil Municipal d’Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l’unanimité, a procédé à la désignation de trois propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement de la commune de Sainte-Livière qui sont :

- Anne-Marie Steinbach
- Jean-Pierre Michel
- Jean-Yves Marin.

Ces trois membres, nommés pour six ans, sont propriétaires de parcelles désignées dans les relevés cadastraux annexés à la délibération.

**N°251112-06 : TRAVAUX DE « REPRISE ET SECURISATION DE LA ROUTE DE LA BRECHE » - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – SIGNATURE CONVENTION D’ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION D’INVESTISSEMENT AVEC LE SYNDICAT DU DER**

Considérant les travaux de reprise et sécurisation de la route de la Brèche ;

Vu la délibération 250513-02 du 13/05/2025 approuvant l’estimation financière et les demandes de subventions effectuées,

Vu la délibération 250903-05 du 03/09/2025 attribuant le marché pour 96 365.66 euros HT ;

Vu la délibération 251014-02 du 14/10/2025 autorisant la signature d’un avenant portant le marché à 109 356.66 euros HT ;

Vu la mission d'assistance technique départementale signée le 08/10/2025 pour 2 700.00 euros HT ;

Monsieur le Maire a rappelé les demandes de subvention effectuées :

DETR	Demande du 28/02/2025	Refusée
GIP Haute-Marne	Demande du 10/06/2025 MAJ 01/10/2025	25 000€ en attente de décision
Syndicat du Der	Délibération du 06/11/2025	45 000€ octroyés

La signature d'une convention étant nécessaire pour acter la participation du Syndicat du Der, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de valider ce plan de financement et de l'autoriser à signer la convention avec le Syndicat du Der pour sa participation.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement ci-dessus ; a autorisé Monsieur le maire à signer au nom de la commune la convention d'attribution d'une subvention d'investissement du Syndicat du Der.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Gestion des déchets : des plateformes de collecte vont être installées pour les déchets papiers. Les sacs bleus ne seront plus distribués.

Point sur l'ancien site industriel : une partie du site va être vendue conformément à la délibération de ce jour. Une étude a été faite par la CCI Meuse Haute-Marne sur l'avenir des bureaux avec quelques pistes à approfondir.

Il reste une partie à l'arrière qui pourrait accueillir plusieurs entreprises, qui nécessitera des travaux pour amener les réseaux.

Point sur influenza aviaire : un arrêté préfectoral est en cours de rédaction pour interdire l'accès aux chemins proche du lac du Der à 3 endroits : Presqu'île de Champaubert / Cornée du Der / Route de la Brèche.

Vannage canal lieudit « la lune » : une des vannes du vannage entre le canal et la Blaise sous le pont en ferraille fuit et doit être réparée. Le niveau du canal pourrait donc baisser dans les prochaines semaines. Cette baisse de niveau pourrait permettre le colmatage d'une fuite vers le château d'eau de la gare.

Sentier « boucles éclaronnaises » : le maître d'œuvre lancera prochainement l'appel d'offres.

Réhabilitation de l'ancien presbytère : l'architecte travaille actuellement sur le projet d'une partie habitation et une partie commerce.

Salle conviviale de Braucourt : la sous-commission d'accessibilité a lieu le 13/11/25.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Un conseiller demande pourquoi les grilles du cimetière de Braucourt ont été décorées pour la randoween ? Monsieur le Maire remercie les bénévoles des 3 villages pour leur implication dans cette manifestation qui a connu un beau succès. La remarque du conseiller municipal est prise en compte et les choses seront faites différemment en 2026.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45*